

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013

Date de convocation : mercredi 4 décembre 2013

## Séance du mercredi 11/12/2013

L'an deux mil treize, le mercredi onze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etaient présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. BOUSSAGEON, M. RAFFINAT, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAINGAUD, HERAULT PICAUD Ph, PICAUD L., SOHIER, Mmes GOUNEAU, ROBISSON, YVERNAULT, PENIN, GIRAUDET, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s : Mme LAURIEN (excusée) M MAILLIEN (excusé), Mme AULET

M.RAFFINAT est élu secrétaire de séance

Pouvoir : Mme AULET a donné pouvoir à M. SOHIER.

## TARIFS 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des diverses locations ainsi que les tarifs des concessions dans le cimetière communal comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (augmentation moyenne de 2%, maintien des tarifs pour les droits de place):

<b>Maison de l'Expression et des Loisirs</b>	<b>EUROS</b>
taux de base :	67.00 €
cours de danse, gym, yoga, etc ... l'heure :	2.00 €
( gratuit, si cours gratuits ou associations )	
<b>Ancien restaurant scolaire</b>	67.00 €
<b>Salle de cours (l'heure)</b>	2.00 €
<b>Matériels divers</b>	
<b>barrières : par barrière et par jour</b>	1.66 €
<b>podium ( forfait pour 4 jours )</b>	
enlèvement et retour compris:	508.00 €
supplément pour montage et démontage assuré par la Commune d'Aigurande :	73.00 €
transport : le km :	0.65 €
<b>tente de réception</b>	162.00 €
<b>Cimetière</b>	
<b>concessions</b>	
concessions cinquantennaires :	250.00 €
concessions perpétuelles :	500.00 €
<b>location caveau provisoire :</b>	
les 4 premiers mois :	0.64 €
A partir du 5 <sup>ème</sup> mois :	1.00 €
<b>Droits de place</b>	
forfait cirques moins de 100 places	21.34 €
forfait cirques de 100 à 500 places	167.69 €
forfait cirques de plus de 500 places	335.39 €
attractions de plein air ( funambules, cascades ) forfait par jour	30.49 €
expo autos gros matériel agricole forfait par véhicule et par jour	2.13 €
véhicules de livraisons	22.86 €
bals, parquets, installations de spectacles	exonérés
animaux et produits de la ferme	exonérés
<b>marchés hebdomadaires et foires mensuelles</b>	
le ml	0.45 €
minimum de perception :	3.00 €
Foire de Pentecôte, le ml	1.20 €

<b>fêtes foraines Pentecôte Saint-Sylvain ( forfait durée de la fête )</b>	<b>Pentecôte</b>	<b>St-Sylvain</b>
Boutiques : de 0 à 20 m²	68.60 €	42.70 €
au-delà de 20 m², le m² supplémentaire	2.30 €	2.20 €
manèges enfantins	130.00 €	80.00 €
manèges adultes	260.00 €	160.00 €
<b>Photocopies</b>		
format A 4	0.25 €	
format A 3	0.50 €	
<b>Restaurant scolaire</b>		
enfants permanents	2.70 €	
enfants occasionnels	3.00 €	
adultes commensaux	3.60 €	
<b>garderie périscolaire :</b>		
le passage "régulier"	0.47 €	
le passage "occasionnel"	0.68 €	

### **TARIFS GITE RURAL 2015 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location du gîte rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

#### **Période "Haute Saison" :**

la semaine ( chauffage compris ) : 325.00 €

#### **Période "Moyenne Saison" :**

##### **- Vacances scolaires Toussaint**

##### **Noël et Hiver ( Février-Mars ) Printemps**

chauffage et électricité facturés en supplément selon relevés et tarifs

la semaine : 200.00 €

#### **Période "Basse Saison" :**

chauffage et électricité facturés en supplément selon relevés et tarifs

la semaine : 168.00 €

**Week-end : ( 1 seul tarif "Basse Saison" ) :** 70.00 €

**Nuitée : ( 1 seul tarif "Basse Saison" ) :** 39.00 €

**Période du 1<sup>er</sup> sept. au 31 mai : pour un minimum de séjour de 2 mois ( eau, chauffage et électricité étant facturés en supplément selon relevés et tarifs ) le mois :**

397.00 €

#### **Forfait à la semaine**

<b>Location de linge de maison + linge de toilette</b>	<b>pour 2 pers</b>	<b>par pers suppl</b>
drap de		
bains+serviette+gant+nappe+serviettes+torchons	20.00 €	5.00 €
<b>linge de lit complet</b>	<b>lit 2 pers</b>	<b>lit 1 pers</b>
drap dessus, dessous, taies d'oreillers, couverture.	9.00 €	7.00 €

### **TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS 2014**

Le conseil municipal sur proposition de la commission des finances décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le barème de la Caisse d'Allocations Familiales majoré de 20 % et d'accorder une réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant pour l'ensemble de ses centres de loisirs (été et petites vacances).

## **TARIF COLUMBARIUM**

Le conseil municipal fixe les tarifs du columbarium comme suit :

<b>durée</b>	<b>case 1 urne</b>	<b>case 2 urnes</b>	<b>dispersion des cendres</b>	<b>plaque</b>
<b>15 ans</b>	140 €	240 €	60 €	fournie
<b>30 ans</b>	280 €	480 €		

## **AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE : Demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement des abords de l'église présenté par Mme GRIMAUD, architecte, et le bureau d'études B.I.A. pour un montant global de travaux de 218 760.00 €TTC et sollicite une aide financière du département au titre du FAR et de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet

### **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

Le conseil municipal approuve les ajustements budgétaires proposés par le maire.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### ***1-Transformation de postes***

Le conseil municipal approuve la transformation de deux postes d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe en adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe.

#### ***2- Indemnité de conseil au receveur***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Dominique MALEYRIE, receveur municipal, à compter du 16 mai 2013.

#### ***3 - Prix communal des Maisons fleuries***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 50 € à chaque personne récipiendaire d'un prix départemental dans le cadre du concours départemental 2013 des maisons fleuries.

#### ***4 - Attribution d'un bon pour une place de cinéma.***

Le conseil municipal décide d'offrir un bon pour une place de cinéma aux personnes âgées de 75 ans au 31 décembre 2013, utilisable jusqu'au 28 février 2014 inclus et remis avec les colis de Noël du CCAS.

### **Informations :**

- La directrice de la médiathèque nouvellement recrutée prendra son poste le 1<sup>er</sup> février 2014.
- Le cabinet IRH a été retenu comme dans le cadre de la procédure de délégation de service public eau et assainissement.